

ENQUÊTE OBLIGATOIRE - ECMOSS 2023

Enquête sur le Coût de la Main-d'Œuvre
et la Structure des Salaires
en 2023 dans le secteur **public**

N° SIRET (à rappeler dans toute correspondance) :

INSEE Grand Est – Établissement de Metz
ENQUETE CMOSS
5 rue Henry Maret
CS 90403
57 008 METZ CEDEX 01

Adresse de l'établissement enquêté

--

En cas de cessation d'activité, indiquez la date de cessation d'activité.....
(jour) (mois) (année)

En cas de restructuration, indiquez le nouveau SIRET.....
En cas de restructurations multiples au cours de l'année 2023, indiquez le SIRET du dernier repreneur.

Merci de nous renvoyer ce questionnaire au moyen de l'enveloppe T jointe au plus tard le :

Veillez conserver un double du présent document complété.

Pour toute question relative à cette enquête, vous pouvez contacter votre correspondant à l'Insee :

Nom du correspondant : Equipe ECMOSS
Téléphone : 03 87 17 88 84
Adresse électronique: ecmoss@contact-insee.fr

Merci de nous indiquer le nom de la personne qui a rempli ce questionnaire et qui serait susceptible de fournir des précisions complémentaires :

Nom :
Fonction :
Téléphone fixe :
Portable :
Adresse électronique :

Informations concernant le salarié désigné ci-dessous :

Nom Prénom

5 premiers chiffres du n° Sécurité Sociale :

Identifiant salarié Insee (Ne surtout pas rayer ni effacer) :

SIRET de l'établissement employeur (Ne surtout pas rayer ni effacer) :

Si le salarié a quitté l'établissement avant le 1^{er} janvier 2023, cochez cette case et retournez le questionnaire sans le remplir.

A. Quelles sont les rémunérations du salarié en 2023 ?

Ne pas porter les centimes, indiquer 0 en cas de non-versement

1 Rémunération brute annuelle totale (voir détail dans la notice)	€
Dont 1.1 Rémunération des heures supplémentaires et/ou complémentaires en 2023 (indiquer uniquement celles non prévues dans le contrat de travail, cf. notice)	€
Dont 1.2 Total des primes et compléments de salaire	€
1.2.1 Avantages en nature	€
1.2.2 Primes d'ancienneté	€
1.2.3 Primes liées à des contraintes du poste de travail (travail posté, équipes alternantes, nuit, astreintes, pénibilité, risque, etc.)	€
1.2.4 Primes liées aux performances individuelles	€
1.2.5 Primes liées aux performances collectives, d'équipe, d'atelier	€
1.2.6 Autres primes versées de façon mensuelle (SFT, ICCSG, CTI, etc.)	€
1.2.7 Autres primes versées de façon non mensuelle (prime de précarité, prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, 13 ^e mois, indemnité de départ volontaire en retraite, prime de rachat de CET, etc.)	€
2 Sommes attribuées au titre de l'épargne salariale versée en 2023 (intéressement, abondement de l'employeur aux PEE, PEI, PEG, Perco ou PER collectifs)	€
3 Autres éléments de rémunération non inclus dans les questions 1 et 2, hors IJSS et IJC : indemnités de licenciement, mise à la retraite, prime de télétravail, etc.	€

B. Quel est le temps travaillé par le salarié en 2023 ?

4 Le salarié a-t-il été présent dans l'établissement toute l'année ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
5 S'il n'est pas soumis au régime du forfait en jours, quel est son total d'heures rémunérées en 2023 ? Y compris absences rémunérées (congrés annuels...), hors absences non rémunérées, cf. notice	heures
Dont 5.1 Heures supplémentaires et / ou complémentaires rémunérées en 2023 (indiquer uniquement celles non prévues dans le contrat de travail, cf. notice)	heures
6 S'il est au forfait jour, quelle est la durée du forfait indiquée dans le contrat de travail pour une année entière ?	jours / an
→ Sur sa plus longue période d'emploi sans changement et que le salarié soit au forfait ou non :	
7 Quelle est la durée hebdomadaire qu'il pratique habituellement (en cas de cycle, de modulation ou pour les salariés au forfait jour, renseignez la durée moyenne) ?	heures minutes / semaine
8 Quel est le nombre de jours travaillés habituellement par semaine ?	, jours travaillés / semaine

Congés et absences du salarié :

9 Combien de jours fériés le salarié a-t-il travaillé en 2023 ? Mettre 0 si aucun jour férié travaillé	, jours
--	---------

Mettre 0 si non concerné

Sur l'ensemble de l'année 2023, quels ont été les congés et absences du salarié (hors repos compensateur et hors jours fériés chômés) ?	
10 Jours de congés payés, y compris RTT, effectivement pris par le salarié en 2023 (y compris CET)	, J O* (unité préremplie)
Dont 10.1 Jours de RTT effectivement pris par le salarié en 2023	, J O* (unité préremplie)
11 Arrêts maladie, accident Travail / Maladie Professionnelle (AT / MP)	, *
12 Congés maternité / paternité	, *
13 Autres absences (ponts accordés, grèves, congés bonifiés, jours de carence, etc.)	, *

* : indiquer
JO (jours ouvrés)
ou
JC (jours calendaires)
ou
HH (heures)

14 Le salarié bénéficie-t-il d'un Compte Épargne Temps (CET) ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
14.1 S'il bénéficie d'un CET : Jours pris en 2023 provenant du CET	, jours ouvrés
14.2 S'il bénéficie d'un CET : Jours versés au CET au titre de 2023	, jours ouvrés